

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 Avril 2021

Membres présents : Mrs LAMURE – GARAVEL - PASCAL Mmes CHAVY – DEFNET – FOILLARD – PASCAL – ROLLET – SAAD/CONDEMINE –Mrs BERETTI – ANDRIEUX – COTHENET – HEMET – LUCAS – BROUSSIN – NESME

Membres excusés : Mmes AUCOEUR – BALLESTRA/DUQUESNOY - GUTTY

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre Jérôme BERETTI

Ordre du jour :

- 1) Compte administratif et compte de gestion communal et assainissement 2020
- 2) Budget communal et assainissement 2021
- 3) Vote des taux d'imposition 2021
- 4) Demande de subvention
- 5) CCSB
- 6) Convention SDMIS
- 7) Questions diverses



1) Compte administratif et compte de gestion 2020

1.1 Service Assainissement

Madame DEFNET ayant présenté le compte administratif 2020 du service de l'assainissement et Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal sous la présidence de Mr GARAVEL

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE le compte administratif 2020 du service assainissement arrêté à :

Recettes d'exploitation.....	17 430.90 €
Dépenses d'exploitation.....	9 530.98 €
Excédent d'exploitation.....	7 899.92 €
Recettes d'investissement.....	208 954.65 €
Dépenses d'investissement.....	29 328.55 €
Excédent d'investissement.....	179 626.10 €

DECIDE d'affecter le résultat d'investissement excédentaire 2020 au compte 001 de la section d'investissement pour un montant de 179 626.10 € et le résultat d'exploitation excédentaire en réserve au compte 1068 du budget assainissement 2021 pour un montant de 7 899.92 €.

1.2 Budget Communal

Madame DEFNET ayant présenté le compte administratif 2020 du budget communal, Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal sous la présidence de Mr GARAVEL.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime

APPROUVE le compte administratif 2020 arrêté comme suit :

BUDGET COMMUNAL

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 868 280.86 €	1 194 594.04 €
Dépenses	1 281 805.66 €	449 895.70 €
Restes à réaliser recettes		
Restes à réaliser dépenses		147 000 €
RESULTATS	+ 586 475.20 €	+ 744 698.34 €

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 en réserve au compte 1068 pour un montant de 464 675.20 € et 121 800.00 € en report au compte 002 et l'excédent d'investissement en report au compte 001 pour un montant de 744 698.34 €.

1.3 Compte de gestion 2020 – Service Assainissement

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.4 Compte de gestion 2020– Budget Communal

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2) Budget 2021

2.1 Budget Assainissement 2021

Sur proposition de Monsieur LAMURE, le Conseil Municipal unanime,
APPROUVE le budget primitif 2021 de l'assainissement, arrêté comme suit :

- exploitation en dépenses et en recettes	17 000.00 €
- investissement en dépenses et en recettes	350 677.04 €

2.2 Budget primitif 2021 Communal,

Sur proposition de Monsieur LAMURE, le Conseil Municipal unanime,
APPROUVE le budget Primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET COMMUNAL

- Fonctionnement dépenses et recettes	1 554 950.00 €
- Investissement dépenses et recettes	1 273 000.00 €

3) Taux d'imposition 2021

Sur Proposition de Madame DEFNET,
Après délibération, le Conseil Municipal,
FIXE les taux d'imposition communaux 2021 des deux taxes comme suit :

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES.....	29.62 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES....	24.87 %

4) Demande de subvention

4.1 Subvention annuelle aux associations

Sur proposition de la commission des finances
Après délibération, le conseil municipal, unanime

DECIDE d'attribuer au titre de l'année 2021, les subventions aux associations pour un montant total de 2 650 € comme suit :

La Note Beaujolaise 400€ - Basket 200 € - Comité de Jumelage 200 €- Sou des écoles 250 €- Club du temps libre 200 € - Amicale des Donneurs de Sang 150 € - Amicale Bouliste 200 € - Chorale In Vino Musica 200 € - ADMR Beaujeu 150 € - Chemins et racines 200 € - Y'a k danser 200 € - société de pêche 100 € - CATM 200€ -

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

4.2 Subvention à l'association CHAT'PITO

Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que dans le cadre du Contrat Enfant et Jeunesse signé avec la CAF pour l'action ALSH CHAT'PITO il convient de verser une subvention à l'association CHAT'PITO d'un montant de 5 783€. Monsieur LAMURE précise que cette subvention est totalement remboursée à la commune de la façon suivante : 4 716€ de subvention de la CAF du Rhône et 1 067€ d'attribution de compensation de la CCSB.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 5 783€ à l'association CHAT'PITO

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021.

4.3 Subvention exceptionnelle à l'association CHAT'PITO

Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que l'association CHAT'PITO sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 558 € correspondant à la prise en charge de la garde des enfants des personnels prioritaires lors du 1^{er} confinement.

Après délibération, 7 Abstentions, 2 Contre et 7 Pour

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association CHAT'PITO d'un montant de 558€

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021

4.4 CCAS

Sur proposition de Madame DEFNET,

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

FIXE le montant de la subvention annuelle au Centre Communal d'Action Sociale, au titre de l'exercice 2021, à la somme de 4 000 €.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

4.5 BUDGET 2021- Subvention du budget principal au budget assainissement pour réaliser des investissements

Madame DEFNET rappelle au conseil municipal que des travaux de séparatif des réseaux d'assainissement sont prévus rue François Villon/ chemin de l'étang ainsi que rue Georges Brassens, rue Ronsard et chemin de la roche pilée. Les travaux sont estimés à la somme de 310 000 € HT avec une maîtrise d'œuvre estimée à 22 000 € HT. Afin de financer ses travaux il est proposé de réaliser une subvention exceptionnelle de 150 000 € du budget principal au

budget assainissement conformément à l'article L 2224-2 modifié par l'ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 (art. 24).

Cette subvention exceptionnelle sera réalisée sur le compte 2041642 du budget principal 2021 et fera l'objet d'un amortissement sur 20 ans. Elle sera encaissée au compte 13148 du budget assainissement 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime,

APPROUVE l'exposé de Madame DEFNET

AUTORISE le versement de la subvention exceptionnelle de 150 000 € du budget principal 2021 au budget assainissement 2021.

DECIDE que l'amortissement de la somme de 150 000 € s'effectuera sur une durée de 20 ans.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application conforme de la présente délibération.

4.6 Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la réfection de deux salles de classe de l'école maternelle au titre de la DETR et de la DSIL

L'objectif principal de ce projet est donc l'amélioration des deux salles de classe de l'école maternelle en terme d'accessibilité.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR et de la DSIL

Plan de financement :

Montant HT des travaux	74 480 €
Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre	8 938 €
Montant des honoraires Bureau de contrôle + coordinateur SPS	3 000 €
Coût Total de l'opération :	86 418 €
Subvention ETAT DETR	51 850 €
Subvention ETAT DSIL	17 283 €
Autofinancement de la commune	17 285 €

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

ADOpte l'opération de réfection de deux salles de classe de l'école maternelle

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

5) CCSB

OBJET : Adhésion à la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE visant à financer l'ingénierie et à planifier les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics - Appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA

La Communauté de Communes Saône-Beaujolais a été reconnue lauréate, en décembre 2020, de l'appel à manifestation d'intérêt « Soutien aux Elus : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux » dit AMI SEQUOIA. La CCSB est coordinatrice du groupement. La CCSB et les 35 autres communes membres sont les bénéficiaires du groupement.

Cet appel à manifestation est porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

Au travers de cet AMI, l'objectif principal de la CCSB et de ses communes membres est de changer d'échelle de réalisation des travaux en obtenant l'ingénierie territoriale nécessaire pour accompagner les communes au plus près afin de :

- Aider au suivi des consommations de fluides
- Prioriser les travaux par bâtiment
- Elaborer et suivre les travaux à réaliser
- Mobiliser les ressources financières nécessaires (CEE, Intracting, etc.)
- Evaluer l'impact des actions entreprises

Il s'agit pour cela de :

- Recruter un économiste de flux
- Etudier la faisabilité des travaux sur 60% des bâtiments audités (150 bâtiments)
- Enclencher des travaux sur au moins 50% des bâtiments étudiés d'ici fin 2022
- Se doter des outils de mesure et de suivi (télérelève, logiciel)

Le budget total du projet CCSB est de 1 975 000€ répartis de la façon suivante :

Tableau récapitulatif pour le groupement	Montant total du projet €	Aide sollicitée €
Lot 1 Etudes techniques	1 580 000,00 €	570 000,00 €
Lot 2 Ressources humaines	90 000,00 €	45 000,00 €
Lot 3 Outils de suivi de consommation énergétique	305 000,00 €	130 000,00 €
Lot 4 Maitrise d'œuvre	0,00 €	0,00 €
Total d'aide	1 975 000,00 €	745 000,00 €

Le budget prévoit :

- Le recrutement d'un économiste de flux
- Des études techniques sur 150 bâtiments
- L'installation d'outils de télérelève (type GTB/GTM) sur 10 000m²
- L'acquisition d'un logiciel complet de suivi des consommations du patrimoine public tertiaire communal et intercommunal

Pour la commune de Villié Morgon, la participation à l'AMI SEQUOIA permet de :

- Bénéficier d'un accompagnement technique de la part de l'économiste de flux mutualisé entre la CCSB et ses 35 communes membres dans la limite du volume de jours disponibles
- Bénéficier du financement d'études techniques à hauteur de 50% dans la limite de 90 000€ d'aides pour la justification de 180 000€ HT de dépenses éligibles.

L'enveloppe globale pour l'ensemble des 36 membres du groupement étant de 570 000€.

Les études éligibles sont les études techniques, juridiques et financières pour la mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique ou de substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables. Les frais de maîtrise d'œuvre sont exclus. Les études éligibles sont les études engagées à partir du 10 décembre 2020.

- Bénéficiaire d'outils de suivi des consommations énergétiques

Pour la commune de Villié Morgon, la participation à l'AMI SEQUOIA l'engage :

- A financer à hauteur de 50% les études préalables aux actes de rénovation
- A engager des travaux de rénovation énergétique sur 50% des bâtiments communaux ayant bénéficié d'études
- A mettre en place les outils de suivi des consommations énergétiques et à faire remonter les données à la CCSB pour l'évaluation du projet
- A communiquer sur le projet : la commune, bénéficiaire final du programme ACTEE, devra systématiquement apposer le logo CEE et le logo du Programme ACTEE sur les supports de communication en lien avec des opérations ou travaux (plaquette, panneau de chantier, article, réseaux sociaux...) bénéficiant de financements versés par la Communauté de Communes Saône-Beaujolais dans le cadre de ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime:

- **ACCEPTE** la participation à l'appel à projets SEQUOIA
- **AUTORISE** M. le Maire a signé la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE (PRO-INNO 52)
- **AUTORISE** M. le Maire à mobiliser tout autre cofinancement mobilisable
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

6) Convention SDMIS

Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal du projet d'avenant à la convention C2018-016 relative à la construction de la caserne de Villié Morgon entre le SDMIS et la commune. Compte tenu du retard pris sur le déroulement de l'opération suite à la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre, le versement du dernier tiers de subvention d'un montant de 120 000 € sera effectué sur l'exercice 2021

Après délibération, le Conseil Municipal unanime

APPROUVE l'avenant à intervenir entre la commune et le SDMIS

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer l'avenant à intervenir.

7) Questions diverses

7.1 Monsieur LAMURE présente au Conseil Municipal les plans pour la réhabilitation de deux logements au-dessus du Casino.

7.2 Monsieur GARAVEL informe le Conseil Municipal que les travaux du local pour l'association CHAT'PITO sont terminés.

7.3 Monsieur LAMURE donne lecture d'une lettre de remerciement concernant les obsèques de Mme LORON Alexandrine.

7.4 Monsieur PASCAL informe le Conseil Municipal qu'un camion TRUCK FIBRE stationnera le vendredi 16 avril sur la place Baudelaire afin de permettre aux habitants de souscrire un abonnement pour la fibre.

7.5 Monsieur PASCAL informe le Conseil Municipal que des abris vélos seront installés près du collège.

7.6 Monsieur GARAVEL informe le Conseil Municipal que le contrôle réglementaire de l'aire de jeux du Parc aura lieu le Mardi 20 avril.

7.7 Madame ROLLET fait un point sur le programme voirie 2021. Les travaux de réfection de la chaussée concernant la route de Vermont ; la route de St Joseph ; la Voie Romaine ; la Montée des Gaudets et le Chemin des Ecoles devraient débuter courant Avril.

7.8 Monsieur BERETTI présente au Conseil Municipal un diaporama suite à sa rencontre avec les services de La Poste concernant les bureaux de poste facteur-guichetier.

7.9 Madame FOILLARD informe le Conseil Municipal que le bureau de l'amicale des commerçants à changer de président. Monsieur Jean Baptiste FLEURY est nommé président et Monsieur NUZILLAT Jean Luc est nommé vice-président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.